

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1813>



Réforme du cahier des charges des IUFM

La formation des enseignants en danger !

- Technique - Archives - Archivage IUFM - Réforme des IUFM -



Date de mise en ligne : mercredi 29 novembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

Depuis la création des IUFM, la durée de la formation des enseignants, en France, est de cinq ans au minimum : trois ans pour obtenir la licence, une année pleine et entière de préparation aux concours en université et en IUFM, une année de formation professionnelle globale après le concours, en IUFM et sur le terrain. C'est ce continuum qui fonde l'accroissement progressif de la qualification des enseignants.

<o:p> </o:p>

Le projet de cahier des charges de la formation des enseignants rendu public le 28 Novembre par le Ministère vise à réduire cette durée et ce volume de la formation.<o:p></o:p>

Tout particulièrement, l'année pleine et entière de préparation aux concours disparaît au profit d'un indéterminé « temps consacré à la préparation du concours ». En témoigne aussi le fait qu'il n'y a aucune mention du volume consacré à la dite préparation du concours. Or cette année pleine et entière de préparation aux concours est déterminante pour une meilleure qualification professionnelle des enseignants.<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

Cette réduction est en adéquation avec la volonté ministérielle de fonder uniquement les concours sur « la maîtrise des savoirs disciplinaires » ce qui signifie que les concours de recrutement des enseignants ne requièrent que la seule compétence académique acquise au cours du cursus licence. Elle l'est aussi avec la perspective clairement affirmée de créer des licences « métiers de l'enseignement » et la volonté de réduire le contenu disciplinaire dans le cursus licence (préparation aux mentions complémentaires, introduction de langues vivantes, informatique, stage en entreprise, ...). <o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

Ce schéma ministériel de la formation vise à réduire à quatre ans, en durée et en volume, la formation des enseignants.<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

Dans le même sens, le cadrage horaire, *a minima*, de la seule deuxième année d'IUFM est relégué dans l'annexe du projet d'arrêté alors que la durée des stages, en augmentation pour les PE et les PLC figure, elle, dans l'arrêté ! <o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

A l'heure de l'intégration universitaire des IUFM ce cahier des charges est paradoxalement de moins en moins universitaire : l'obtention d'un master n'est pas une perspective, le mémoire professionnel passe aux oubliettes et la recherche n'est qu'un ornement.<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

La formation des enseignants en danger !

Dans cette optique ministérielle, les universités et leurs IUFM tendraient à devenir des services communs de gestion administrative et pédagogique des stages sans équipes stables de formateurs pour assumer cette mission de formation des enseignants. Puisqu'en effet l'objectif c'est que les formateurs affectés à la formation des enseignants aient un service en temps partagé entre établissement scolaire ou université et IUFM.

<o:p> </o:p>

Le SNESUP-FSU appelle les personnels des universités et des IUFM à se mobiliser pour obtenir un tout autre cahier des charges et pour exiger de bonnes conditions pour l'intégration des IUFM dans les universités.<o:p>
</o:p>



Fédération Syndicale Unitaire